



RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :

Module de réception des soumissions de l'Agence
Parcs Canada
Service national de passation de marchés

Soumission par télécopieur:

1-855-983-1808

Soumission par courriel:

soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

**RÉVISION 001 À UNE
INVITATION À SOUMISSIONNER**

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
Service national de passation de marchés
Calgary, AB

Titre : Coupe-feu du mont Signal – Parc national Jasper	
N° de l'invitation : 5P468-22-0193/A	Date : 19 décembre 2022
N° de modification : 001	
N° de référence du client : S.O.	
N° de référence de SEAG : PW-22-01015598	

L'invitation prend fin : À : 14h00 Le : 22 décembre 2022	Fuseau horaire : HNR
---	--------------------------------

F.A.B.: Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
Adresser toute demande de renseignements à : Carmen Song	
N° de téléphone : 604-358-9479	N° de télécopieur : 1-855-983-1808
Courriel : carmen.song@pc.gc.ca	
Destination des biens, services et travaux de construction : Voir aux présentes	

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Adresse :	
N° de téléphone :	Courriel :
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Signature :	Date :

N° de l'invitation :
5P468-22-0193/A

N° de la modification :
001

Autorité contractante :
Carmen Song

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Coupe-feu du mont Signal – Parc national Jasper

Modification 001

Cet amendement vise à :

- A. Distribuer l'information de la conférence des soumissionnaires tenue le 8 décembre 2022;
- B. Répondre aux questions des soumissionnaires;
- C. Apporter des modifications aux documents d'appel d'offres.

A. Renseignements sur la conférence des soumissionnaires

1. Participants à la conférence des soumissionnaires

Fournisseur	Nom du représentant
Backwoods Energy Services	Slade Becker Donny Murray
Freya Logging Inc.	James Kelly
Stellar Contract Consultants	Jerome
Outland Forestry Services LTD	Carl Laramee Kathleen Collins
Willows Construction Ltd.	Brandon Liew
Landmark Solutions	Steve Giesbrecht
Good Wolf Ventures Ltd	Edward Courtereille
Earthex Contracting	Darcy
Aseniwuche Development Corporation (ADC)	Shannon Chowace

2. Renseignements généraux

- Veuillez examiner attentivement les documents d'invitation à soumissionner.
- Un appel d'offres rempli doit être inclus dans votre soumission.
- Seules les soumissions reçues au numéro de télécopieur et à l'adresse de courriel figurant sur la page de couverture de l'appel d'offres seront acceptées comme officielles.
- La soumission recevable ayant le prix le plus bas sera recommandée pour l'attribution du contrat.

3. Aperçu du projet

- Objectif : créer une ligne de suppression pour gérer les incendies de forêt.
- Accès à l'unité : par la route 16. Unité située à 7 km, sur le chemin Maligne. Doit traverser le pont H.J. Moberly – une seule voie. La hauteur maximum est de 4,8 m. La restriction de poids

N° de l'invitation :
5P468-22-0193/A

N° de la modification :
001

Autorité contractante :
Carmen Song

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Coupe-feu du mont Signal – Parc national Jasper

est CL1-625 (625 kN) – ce qui ne posera pas de problème pour les camions à plateforme surbaissée et l'équipement d'exploitation forestière.

- Décharger l'équipement au débarcadère de l'unité défrichée l'année dernière. Il y a un fossé entre la route et le débarcadère. L'année dernière, l'entreprise a rempli le fossé avec des rondins et de la neige et a posé des plateformes pour permettre l'accès avec l'équipement et les véhicules.
- Depuis le débarcadère, une piste de débardage a été balisée. Suivre la piste de débardage dans l'unité précédemment défrichée, en traversant deux fois un sentier de randonnée. Tout dommage devra être réparé.
- L'unité 1 commence à l'arrière de l'unité précédemment défrichée. Il s'agit d'une surface de roulement en pin tordu latifolié de 1 050 m de long et de 4 m de large. Il faut également retirer tout pin mort au-delà des 4 m lorsqu'il est accessible avec l'équipement.
- Les unités 2 à 6 ont une largeur de 7 m, plus tout le pin mort qu'il est possible d'atteindre de chaque côté.
- L'intention est d'attribuer autant d'unités que possible cet hiver dans les limites du budget.
- À l'intérieur de chaque unité : enlèvement complet des arbres sur la surface de roulement, traitement des arbres, coupe des cimes et empilage et brûlage de tous les débris d'un diamètre inférieur à 10 cm. Les grumes traitées d'un diamètre supérieur à 10 cm seront conservées sur le site, du côté amont de l'unité.
- Aucune restriction concernant l'équipement, en dehors de la pression au sol, qui doit être faible.
- Il y a plusieurs traversées de ruisseaux – les ouvrages sont strictement interdits sur les cours d'eau. Les traversées doivent être faites de pontages ou de plateformes.
- Une estimation des plateformes nécessaires pour traverser les cours d'eau figure dans l'énoncé des travaux. Si plus de plateformes sont nécessaires, cela fera l'objet d'un ordre de modification.
- Terrain : l'unité précédemment défrichée présente une rupture de pente considérable que la piste de débardage traverse au meilleur endroit possible.
- Une fois dans les nouvelles unités, le terrain est plat ou en pente très douce. Il y a quelques endroits où la préparation du terrain par coupe à la cisaille sera nécessaire pour monter de 1 à 2 m en raison des caractéristiques du banc.

Au printemps, on a recensé quelques zones humides en dehors des ruisseaux indiqués sur la carte. À l'automne, seuls les emplacements des ruisseaux étaient humides. C'est pourquoi il s'agit d'un projet d'hiver.

N° de l'invitation :
5P468-22-0193/A

N° de la modification :
001

Autorité contractante :
Carmen Song

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Coupe-feu du mont Signal – Parc national Jasper

B. Questions et réponses

- Q1.** La soumission gagnante sera-t-elle celle qui propose le montant total le plus bas, sans tenir compte des coûts de chaque ligne dans le montant forfaitaire ou le montant total multiplié? Le scénario auquel je pense est le suivant :
- Le montant total de l'offre du soumissionnaire 1 est le plus bas, mais le budget permet uniquement la mobilisation et la démobilisation et l'exploitation des unités 1 et 2.
 - Le montant total de l'offre du soumissionnaire 2 est le deuxième plus bas, mais en raison de la structure de son offre, vous pouvez effectuer la mobilisation et la démobilisation et exploiter les unités 1 à 4.
 - La soumission gagnante serait-elle celle qui présente le montant total le plus bas ou celle qui permet de réaliser la plus grande partie du projet total?
- R1.** L'évaluation s'effectuera selon le montant total de la soumission. Les entrepreneurs doivent présenter une soumission concernant la réalisation du projet et être prêts à défricher toutes les unités. Pour en savoir plus sur le cas où la soumission conforme la plus basse dépasserait le montant du financement alloué aux travaux par le gouvernement du Canada, consultez la section *IP07 Fonds insuffisants* de l'appel d'offres.
- Q2.** L'unité de mesure dans le tableau des prix unitaires de l'appel d'offres est spécifique aux plateformes. Pourriez-vous envisager de changer l'unité de mesure pour « par traversée » afin que des solutions de remplacement à l'installation de plateformes puissent être envisagées? De cette façon, le coût par traversée de chaque unité pourrait être évalué en fonction de sa complexité et du type d'ouvrage de traversée.
- R2.** Oui, voir la modification ci-dessous. Il est à noter que j'ai utilisé une taille standard de plateforme de 8 x 15 pi pour déterminer la longueur de la zone à protéger avec de telles plateformes. Certaines sont destinées à des ouvrages de traversée, tandis que d'autres seront nécessaires pour les zones humides de part et d'autre des ruisseaux et pourraient être remplacées par des tapis de franchissement de marécage.
- Q3.** À propos de la page 1 de l'appel d'offres. Quelle est l'adresse complète du « bureau » désigné sur la page de couverture de l'appel d'offres qui recevra le formulaire de soumission et d'acceptation et la garantie de soumission?
- R3.** Les soumissions doivent être reçues avant l'heure de clôture de l'appel d'offres par télécopieur, au 1-855-983-1808, ou par courriel, à l'adresse soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca. Les soumissions déposées en personne ou par messagerie ne seront pas acceptées. Le soumissionnaire doit fournir un exemplaire électronique de sa garantie de soumission avec son offre.
- Q4.** À propos de la page 6 de l'appel d'offres, section 2.1 (a). Est-ce que la société de cautionnement ou son fournisseur de services de vérification agréé (sociétés de garantie acceptables) doit être établi dans la province où les travaux seront effectués, c'est-à-dire l'Alberta?
- R4.** Non, il n'est pas nécessaire que la société de cautionnement se trouve dans la province où les travaux seront effectués.

N° de l'invitation :
5P468-22-0193/A

N° de la modification :
001

Autorité contractante :
Carmen Song

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Coupe-feu du mont Signal – Parc national Jasper

Q5. Si nous décidons d'envoyer notre offre par télécopieur, pouvons-nous simplement inscrire la date et l'heure de clôture dans la section Commentaires de la page 1?

R5. Veuillez vous reporter à la section IP01 Documents de soumission de l'appel d'offres, qui demande d'indiquer le numéro de l'invitation, le nom du soumissionnaire, la date et l'heure de clôture dans l'offre aux fins d'identification.

Q6. À propos du cautionnement de soumission. Dans le formulaire, je souhaite inclure une garantie des travaux à effectuer et non un dépôt de garantie (comme il est indiqué dans les premiers paragraphes). Dans ces conditions, est-ce que les renseignements à fournir commencent au troisième paragraphe « ATTENDU QUE... »? ([Cautionnement de soumission – Formulaires d'approvisionnement – Documents de publications et d'approvisionnement – Achats et ventes – SPAC](#))

R6. La garantie financière de soumission est requise conformément à la section IG08, et elle peut prendre la forme d'un cautionnement de soumission ou d'un dépôt de garantie d'un montant au moins égal à 10 % du montant de la soumission. Le cautionnement de soumission doit être scellé par la société de cautionnement agréée et ne peut pas être signé uniquement par le soumissionnaire.

Q7. À propos du cautionnement d'exécution et du cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux. Le témoin peut-il être un associé?

R7. Oui, le témoin qui signe les cautionnements peut être n'importe qui.

Q8. Les unités ont-elles déjà fait l'objet d'un levé et sont-elles prêtes à être utilisées?

R8. Oui, toutes les unités et les ruisseaux ont été centrés et marqués.

Q9. Y a-t-il des restrictions concernant le brûlage des piles? L'équipement d'extinction d'incendie? La surveillance 24 heures sur 24?

R9. Les piles brûlées seront limitées en taille (4 x 4 m) et devront être roulées chaque nuit. La surveillance 24 heures sur 24 n'est pas requise. Le brûlage n'est pas autorisé les jours où les vents dépassent 12 km/h. Un équipement d'extinction d'incendie approprié doit être conservé sur place.

Q10. Où peut-on placer les piles à brûler? Faut-il retirer les matières organiques avant de brûler les piles?

R10. Les piles peuvent être placées sur la surface de roulement de l'unité ou directement à côté. Il n'est pas nécessaire de retirer les matières organiques, car elles protègent les sols minéraux.

Q11. L'équipement doit-il subir une javellisation de niveau 3 avant d'arriver sur le site?

R11. La javellisation n'est pas obligatoire. Cependant, l'équipement doit être exempt de végétation et de saleté à son arrivée; sinon, il sera envoyé à Hinton pour être relavé. Il n'y a pas d'équipement ou de station de lavage à très haute pression à Jasper.

Q12. Y a-t-il des restrictions concernant le volume de carburant?

R12. Il n'y a pas de restriction au sujet du volume de carburant, mais il est nécessaire de disposer d'un équipement adéquat de confinement et d'intervention en cas de déversement.

Q13. Le projet se situe-t-il du côté est du chemin Maligne – à 7 km de la route 16?

R13. Il se trouve sur le côté sud du chemin Maligne.

N° de l'invitation :
5P468-22-0193/A

N° de la modification :
001

Autorité contractante :
Carmen Song

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Coupe-feu du mont Signal – Parc national Jasper

Q14. Existe-t-il une piste de débardage balisée ou devons-nous en construire une?

R14. Une grande partie de la piste de débardage a été déboisée et utilisée pour l'exploitation forestière de l'unité l'hiver dernier. Aucune souche n'a été arrachée. Certaines sections de la piste de débardage balisée (surtout vers l'extrémité arrière de l'unité) sont nouvelles.

Q15. Quelle est la longueur de chaque unité?

R15. Unité 1 : 1 050 m

Unité 2 : 260 m

Unité 3 : 315 m

Unité 4 : 385 m

Unité 5 : 560 m

Unité 6 : 630 m

Q16. Toutes les unités sont-elles sur des soumissions différentes ou sur la même soumission?

R16. Toutes les unités sont sur la même soumission. Voir l'appendice 1 – Formulaire de prix combinés pour le calcul d'un prix forfaitaire.

Q17. Doit-on utiliser des plateformes à cadre d'acier ou les tapis de franchissement de marécage sont-ils acceptables?

R17. Les plateformes à cadre d'acier ou sans cadre, les pontages préfabriqués et les ponts en rondins sont tous acceptables pour les traversées de ruisseaux, à condition qu'il n'y ait pas de débris ou de neige déposés dans les ruisseaux. Aucun ouvrage n'est autorisé dans les cours d'eau. Les tapis de franchissement de marécage seraient acceptables pour les approches humides de part et d'autre des ruisseaux.

Q18. Le terrain intermédiaire est-il bien humide?

R18. Au printemps, on a rencontré de nombreuses zones humides le long de la ligne mécanique prévue. Surtout dans les secteurs d'épinette noire. Cependant, à la fin de l'été, les seules zones humides étaient celles associées aux ruisseaux identifiés.

Q19. Est-ce qu'on va extraire du bois ou autre chose de l'unité?

R19. Non. Les grumes traitées d'un diamètre supérieur à 10 cm seront laissées sur place, du côté amont de l'unité. Les grumes doivent être posées aléatoirement au ras du sol. Les branches maîtresses et les cimes doivent être brûlées sur place.

Q20. Quand les travaux devront-ils être achevés?

R20. Le projet doit être achevé au 15 mars 2023, pour ne pas perdre la fenêtre de récolte (manteau neigeux et sols gelés).

Q21. Est-ce qu'on prévoit le broyage ou l'essouchage?

R21. Non, le broyage et l'essouchage ne seront pas autorisés dans ce projet.

N° de l'invitation :
5P468-22-0193/A

N° de la modification :
001

Autorité contractante :
Carmen Song

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Coupe-feu du mont Signal – Parc national Jasper

Q22. Comment allons-nous faire arriver le carburant?

R22. L'accès sera un gros problème, notamment pour le ravitaillement en carburant. Il appartiendra à l'entreprise d'élaborer une stratégie de ravitaillement afin de pouvoir faire le travail. Il sera possible d'apporter l'équipement au débarcadère pour le ravitailler ou de transporter le carburant avec l'équipement.

Q23. Les ruisseaux sont-ils poissonneux?

R23. On ne sait pas. On présume que tous les ruisseaux sont poissonneux et ils seront soumis aux directives du ministère des Pêches et des Océans (MPO). Absolument aucun ouvrage ne sera autorisé dans les cours d'eau.

Q24. Y a-t-il une zone d'atterrissage pour que les hélicoptères puissent déposer du carburant?

R24. Un hélicoptère sera aménagé dans l'unité 1. Aucun autre hélicoptère n'a encore été désigné, mais il existe de nombreuses zones naturelles ouvertes pouvant convenir à l'atterrissage.

Q25. Une assurance spéciale est-elle nécessaire pour ce projet?

R25. Consultez l'appel d'offres à la page 17 pour connaître les minimums de responsabilité.

Q26. Que faisons-nous des pins situés en dehors de la surface de roulement de 4 ou 7 m? Devons-nous les traiter? De quel côté de la piste doit-on laisser les grumes?

R26. Les pins morts qui peuvent être atteints à l'aide d'un équipement à partir de la surface de roulement doivent être abattus, traités et leurs cimes coupées et placées du côté amont de la ligne.

Q27. Quelle est la hauteur maximum autorisée des grumes déposées?

R27. Les grumes traitées doivent être posées à plat sur le sol.

Q28. Y a-t-il des longueurs de traitement prédéterminées ou les grumes peuvent-elles être de n'importe quelle longueur?

R28. Parcs Canada préfère que les grumes soient traitées et laissées à leur longueur d'origine.

Q29. La cabane se trouve-t-elle sur le sentier ou dans l'unité?

R29. La cabane est située à côté de la ligne. Elle a été clairement marquée par un ruban de zone interdite aux travaux et sera facilement visible et contournable.

Q30. Quel est le nombre minimum de travailleurs requis?

R30. Il n'y a pas de minimum tant que la date d'achèvement du projet est respectée.

Q31. Des partenariats autochtones sont-ils requis pour ce projet?

R31. Les partenariats autochtones ne sont pas une exigence du projet. Toutefois, de nombreuses entreprises autochtones ont été invitées à soumettre une offre et des possibilités de partenariat avec des entreprises autochtones ou non autochtones sont présentées sur la page Web d'AchatsCanada sur laquelle le projet est affiché.

Q32. Des logements pour les travailleurs sont-ils disponibles?

R32. La municipalité de Jasper compte de nombreux hôtels et motels. En outre, il existe dans Jasper un terrain de camping où les entrepreneurs sont autorisés à camper l'hiver avec des caravanes.

N° de l'invitation :
5P468-22-0193/A

N° de la modification :
001

Autorité contractante :
Carmen Song

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Coupe-feu du mont Signal – Parc national Jasper

Q33. L'équipement et les camions seront-ils des irritants pour la communauté?

R33. Ce n'est pas un problème. Les habitants de Jasper sont habitués à partager leur espace avec des véhicules commerciaux.

Q34. Y a-t-il une enceinte où nous pourrions garer notre camion pour protéger notre équipement?

R34. Non. L'entrepreneur sera autorisé à ériger une clôture temporaire sur le débarcadère si nécessaire.

Q35. Mesurez-vous la distance de 4 ou 7 m à partir de la couronne des arbres ou à partir des fûts?
Comment comptez-vous la mesurer?

R35. La distance sera mesurée à partir de la base du fût des arbres. Si une largeur de plus de 4 m est nécessaire pour permettre le déplacement de l'équipement, il sera acceptable d'enlever plus d'arbres.

Q36. Faut-il s'attendre à émonder le bord intérieur du coupe-feu?

R36. L'émondage n'est pas une exigence de ce projet.

Q37. Dans la section de 4 m, devons-nous aussi récupérer les pins morts à portée ou est-ce seulement dans la section de 7 m?

R37. Les pins morts à portée devront être enlevés dans toutes les sections de la ligne.

Q38. Qui a démarré le projet l'année dernière?

R38. Freya Logging a réalisé la phase 1 du projet l'année dernière, et a défriché une unité entre le chemin Maligne et le lac Keith.

Q39. Allons-nous pouvoir bâtir plus d'héliports en raison de la longueur de la ligne?

R39. D'autres héliports seront envisagés si la sécurité des entrepreneurs l'exige.

Q40. Comment la perturbation du sol sera-t-elle gérée?

R40. Les travaux seront effectués avec de l'équipement créant une faible pression au sol, en hiver et sur un manteau neigeux adéquat et des sols gelés.

Q41. Des spécifications de coupe sont établies pour les héliports, mais je ne vois pas d'emplacement pour ces héliports sur la carte. Veuillez confirmer l'emplacement des héliports.

R41. C'est un oubli et la carte a été corrigée; veuillez consulter le document DSP2_22-0193. Il y a un héliport temporaire dans l'unité 1, sur un banc plat de pins tordus latifoliés.

Q42. L'abattage manuel pour tout le projet ou une partie du projet est-il une solution de rechange acceptable au défrichage mécanique?

R42. L'abattage manuel est une solution de rechange acceptable (il pourrait aussi être combiné avec l'abattage mécanique), tant que les exigences du projet concernant le traitement et le placement des grumes du côté amont de la ligne sont respectées. La même étendue de 6 à 7 m par rapport au bord de la surface de roulement sera requise pour les entrepreneurs qui effectuent l'abattage manuel.

N° de l'invitation :
5P468-22-0193/A

N° de la modification :
001

Autorité contractante :
Carmen Song

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Coupe-feu du mont Signal – Parc national Jasper

D. Modification du dossier d'appel d'offres ou de la demande de soumissions

Dans : IS_22-0193, Appendice 1 – Formulaire de prix combinés

Tableau : Tableau des prix unitaires

Ligne : Article 1-4

Les changements sont indiqués en gras et en rouge ci-dessous.

Supprimer :

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative (QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicable(s)	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicable(s)
1	2.4	Fourniture/installation d'une plateforme modulaire – Unité 1	/plateforme modulaire	4	\$	\$
2	2.4	Fourniture/installation d'une plateforme modulaire – Unité 4	/plateforme modulaire	3	\$	\$
3	2.4	Fourniture/installation d'une plateforme modulaire – Unité 5	/plateforme modulaire	3	\$	\$
4	2.4	Fourniture/installation d'une plateforme modulaire – Unité 6	/plateforme modulaire	1	\$	\$

Remplacer par :

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative (QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicable(s)	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicable(s)
1	2.4	Fourniture/installation d'une plateforme modulaire – Unité 1	par ouvrage de traversée de 8 x 15 pi	4	\$	\$
2	2.4	Fourniture/installation d'une plateforme modulaire – Unité 4	par ouvrage de traversée de 8 x 15 pi	3	\$	\$
3	2.4	Fourniture/installation d'une plateforme modulaire – Unité 5	par ouvrage de traversée de 8 x 15 pi	3	\$	\$
4	2.4	Fourniture/installation d'une plateforme modulaire – Unité 6	par ouvrage de traversée de 8 x 15 pi	1	\$	\$

Remarque : Si vous avez déjà présenté votre soumission, nous vous invitons à nous faire parvenir vos révisions par courriel, à l'adresse soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca, ou par télécopieur, au 1-855-983-1808. Veuillez indiquer le numéro de l'appel d'offres sur toutes les correspondances.

Annexe A – Cartes du plan du site de récolte de bois ont été révisés et sont inclus dans DSP2_22-0193.zip. Voici un résumé des modifications :

1. L'emplacement de l'hélicoptère existant a été ajouté.

N° de l'invitation :
5P468-22-0193/A

N° de la modification :
001

Autorité contractante :
Carmen Song

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Coupe-feu du mont Signal – Parc national Jasper

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.